

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL (Haute-Vienne)

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 17
Votants : 23

L'an deux mil vingt et un, le 2 juillet, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'Espace Culturel du Couzruy, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 juin 2021

PRESENTS : M. BIAD Brahim, Mme BOURGEOIS Annick, Mme BRAILLON Eliane, Mme COQUEL Laure, M. DOUDARD Christian, M. JANICOT Philippe, M. LARROQUE Joël, M. NARAIN Gino, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX Joël, Mme WISSOCQ Mathilde, Mme ASTIER Martine, M. BOURDOLLE Philippe, Mme DEBAYLE Michèle, M. EJNER Pascal.

ABSENTS : Mme BEAUGERIE Delphine (Pouvoir à Mme BOURGEOIS Annick), Mme BOUCHON Véronique (Pouvoir à Mme WISSOCQ Mathilde), Mme HAY Salomé (Pouvoir à M. VILLAUTREIX Joël), Mme MOREAU Aurore (Pouvoir M. VALADON Thierry), Mme MOUMIN Manon (Pouvoir Mme COQUEL Laure), M. ZBORALA Bernard (Pouvoir à Mme DEBAYLE Michèle).

Secrétaire de séance : M. Brahim BIAD

Affiché le : 07/07/2021

5. Convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage et d'ingénierie financière portant sur la veille, la recherche et le conseil à la demande de financements publics entre la commune de Boisseuil et la société Finances et Territoires.

Finances et Territoires est une société de conseil, experte dans la recherche de tous types de financements publics (aides et subventions nationales et européennes) des projets d'investissement des collectivités territoriales.

Ainsi les collectivités territoriales peuvent être accompagnées dans la phase de veille, de recherche et dans la constitution de dossier préliminaire à la demande de subvention pour leurs projets d'investissement.

La société Finances et Territoires peut optimiser la recherche de subventions pouvant atteindre jusqu'à 80 % du montant global de chaque projet. Elle prévoit une garantie zéro risque ; ainsi dans le cas où Finances et Territoires ne serait pas à même de proposer à la collectivité un ou plusieurs dispositifs de subvention, sur le cumul de ses projets, autres que ceux qu'elle peut trouver sans assistance pendant la durée du contrat, Finances et Territoires s'engage à rembourser les honoraires déjà perçus. Cette clause de remboursement s'appliquera également si le montant des aides identifiées au terme de la convention pour l'ensemble des projets référencés, ne représente pas au minimum la valeur de la prestation.

La commune de Boisseuil pourrait ainsi confier à cette société le travail de veille, de recherche et de conseil à la demande de financements pour l'ensemble des projets d'investissement prévus pour la période 2021-2023. Le montant forfaitaire de la prestation s'élève à 20 000 € HT soit 24 000 € TTC pour l'ensemble des projets.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **d'autoriser le Maire à signer la convention avec Finances et Territoires ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre,**
- **d'autoriser le Maire à prendre toutes les mesures utiles à l'exécution de la convention,**

- d'imputer les dépenses sur les articles prévus au budget principal de la commune de Boisseuil.

VOTE 23	POUR 18	CONTRE 0	ABSTENTION 5
---------	---------	----------	--------------

Fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Le Maire,
Philippe JANICOT

